

LES CHAMPIONNATS REGIONAUX INDIVIDUELS

La fédération française lance les premiers championnats régionaux individuels avec pour objectif de permettre à chaque licencié d'avoir accès à un grand championnat dans sa région, de développer la pratique loisirs, junior, féminine, vétérane et de désigner les Champions de chaque région dans toutes les catégories : U13, U16, U19, Mixte Junior, Junior féminin, senior homme, féminin, mixte senior, +50, +63, mixte vétérane, féminin vétérane.

Participation

- > Les doubles devront être formés de joueurs issus du même club pour la catégorie senior homme.
- > Par mesure transitoire pour la saison 2020/2021, les doubles des autres catégories pourront être composés de joueurs de clubs différents mais appartenant à la même région.

Organisation

- > Au choix des régions : soit sur un seul week-end (en commun ou non avec les Championnats régionaux des clubs) soit sur plusieurs journées de championnat.
- > Les clubs concernés définiront ensemble le lieu, les dates et les modalités d'organisation. Pour les régions dont les clubs pourraient ne pas s'entendre, la commission sportive prendra le relais (appel à candidature, dossier de tournoi, ...).

Formule de jeu

- > Elle est à la discrétion des organisateurs mais devra être adaptée au nombre de participants, nombre de tables et aux horaires d'ouverture de la salle.
- > La commission sportive préconise le système suisse en qualification avec éliminatoires par niveaux.

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS

Il est nécessaire d'avoir participé aux Championnats Régionaux pour prétendre participer aux Championnats de France.

Dans le cas du double, si la compétition a pu avoir lieu, seules les équipes ayant participé aux championnats régionaux seront qualifiables. Les cas exceptionnels seront statués par la commission sportive.

Tous les participants aux Championnats régionaux pourront participer aux Championnats de France. Par exception, la catégorie senior homme fera l'objet de quotas en simple et en double.

Quotas

- > Les quotas permettront une maîtrise de la qualité de l'événement, en termes de niveau de jeu comme de contrôle des horaires et du nombre de matchs joués par chaque participant.
- > Le nombre de qualifiés sera fixé à **80** en double et **160** en simple.
- > Les finalistes du Double et les demi-finalistes du Simple de chaque région sont automatiquement qualifiés.
- > Les places restantes sont réparties en fonction du nombre de licenciés compétition hommes de chaque région et du total des points Top 6 des clubs de la région au 30 juin 2020.

Quotas définitifs par région

Région	Quotas doubles	Quotas simples	Région	Quotas doubles	Quotas simples
Auvergne Rhône Alpes	6	13	Ile de France	15	29
Bourgogne Franche-Comté	4	7	Normandie	6	12
Bretagne	4	7	Nouvelle Aquitaine	5	11
Centre Val de Loire	5	9	Occitanie	8	16
Grand Est	4	9	Pays de Loire	11	22
Hauts de France	7	15	Provence Alpes Côte d'Azur	5	10

Règle générale / Nombre de participants

- > Il sera nécessaire de confirmer sa participation aux Championnats de France au moins 14 jours avant le début de la compétition. Les places vacantes en simple et double hommes seront alors attribuées aux équipes suivantes dans le classement des régions.
- > La règle suivante s'applique au niveau régional et au niveau national :

Un minimum de participants inscrits dans une catégorie est requis pour que celle-ci soit jouée.

Participant = 1 joueur(euse) ou 1 équipe

- 1 ou 2 participants : la compétition n'est pas jouée et les participants sont reversés dans la catégorie-mère
- De 3 à 5 participants : la compétition est jouée et les participants peuvent aussi s'inscrire dans une catégorie-mère. L'organisateur veillera à adapter la formule de jeu en fonction du timing (le SKO étant à privilégier)
- 6 participants ou plus : la catégorie est jouée normalement

> Catégorie

Catégories	Catégories mères
U13	U16
U16	U19
U19	Hommes
Juniors Féminins	Femmes
Femmes +50	Femmes
Vétérans +50	Hommes
Vétérans +63	Vétérans + 50